

Administration Communale

Rue de la Tour 3

1263 Crassier

Téléphone : +41.22.367.18.75

Télécopie : +41.22.367.23.25

Messagerie : commune@crassier.ch

www.Crassier.ch

Pilier public, cartes CFF, tous-ménages, location de salles, agenda... Toutes les informations communales sont disponibles sur notre site internet !

Les Gourmandises de Sophie - Cafétéria de la piscine intercommunale
Chemin des Grands-Vignes 9 à Chêserex

Cuisine de saison avec le maximum de produits frais et du pays.
Les pâtisseries et desserts sont faits maison, à déguster sur place ou à emporter.
Sans oublier les goûters d'anniversaire pour les enfants et encore bien d'autres !

Heures d'ouverture : Lundi à Vendredi 9h30-19h30 / Samedi 10h-16h



Evénements publics à ne pas manquer

Actuellement	Promenade autour des fontaines décorées pour Noël	
Dimanche 24 décembre	Veillée de Noël, paroisse de la Dôle	22h, Temple
Dimanche 31 décembre	Rendez-vous convivial du Nouvel An	24h, parvis du Temple
Vendredi 12 janvier	Bons vœux de la Commune	19h, salle communale
Samedi 13 janvier	Brûlage des sapins	10h, ch. des Brumes
Judi 1er mars	Assemblée villageoise, projet Ancienne-Gare	20h, grande salle
Judi 15 mars	Conseil communal	20h15, salle du Conseil
Mercredi 21 mars	7ème parution du Lien	
Judi 22 mars	Assemblée générale de la SDC	20h, salle du Conseil

Retrouvez tous les rendez-vous sur : www.Crassier.ch / Loisirs -Vie locale / Agenda



Votre pin est victime des chenilles processionnaires?

Agissez! Voici une suggestion de Joëlle Melly Kohler pour vous en débarrasser :

l'écopiege !

Liens à suivre sur internet :

<https://acropro.ch/shop/fr/content/6-choisir-son-ecopiege>
<https://www.ecopiege-boutique.com/>



21 décembre 2017 N° 6

Le Lien

Les 3 § du Syndic... et Député

Le Conseil communal a eu, fin novembre, l'heur de visiter le nouveau Parlement vaudois, juché sur la colline de la Cité à Lausanne. Il a pu admirer ce bâtiment historique où toute trace du passé a été respectée, tout en faisant la part belle à l'électronique. Les députés ont ainsi un lieu de travail performant qui devrait leur permettre de prendre les meilleures décisions pour l'avenir du canton. Le



Conseil communal et Municipalité visitent le Parlement vaudois

font-ils toujours? Ces dernières semaines, le Grand Conseil a examiné l'application cantonale de nouvelle loi fédérale sur le droit de Cité (naturalisation). Dans son projet, le Conseil d'Etat a, sur recommandation des organisations de défense des communes, prévu d'instaurer au moins une année d'établissement dans la commune, à l'appréciation de chacune d'entre elles. La commission ad hoc a refusé cette possibilité, estimant que

dix ans en Suisse sont suffisants et qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter encore une année à un processus long

et pénible. Pour ma part, j'ai estimé qu'offrir la bourgeoisie à un requérant qui n'aurait même pas mis les pieds dans la commune où il dépose sa demande était une aberration. Et que si on peut l'envisager dans une grande agglomération anonyme, ce procédé me semble inacceptable dans une toute petite commune. J'ai donc déposé un amendement visant à tenir compte de la taille des communes, en fixant un seuil à 3'000 habitants, où

un délai d'établissement d'au moins une année serait obligatoire pour permettre aux citoyens des petites localités de faire connaissance avec leurs futurs bourgeois. Peine perdue : la position des petites communes a été superbement ignorée. A la votation finale, 70 oui, 70 non, 0 abstention ; le projet de la commission est accepté avec la voix prépondérante de la présidente.

Je vous ai cité cet exemple pour vous donner un échantillon des travaux quelques fois laborieux, mais extrêmement intéressants, qui rythment chaque mardi, et même mardi et mercredi en décembre, des députés vaudois.

Serge Melly, Syndic

PS : Au 2ème débat, cette décision a été infirmée et inversée. La décision finale est reportée au 3ème débat!

De l'Autorité dans le Lien?

Il a été suggéré à la Municipalité de résumer dans le journal communal les projets importants en cours sur la Commune. Toutefois, en tant qu'organe exécutif, la Municipalité est tenue à la confidentialité et se doit de respecter les prérogatives du Conseil communal. Nous rappelons que les informations, y.c. les extraits des procès-verbaux du Conseil communal sont affichées au pilier public, ainsi

que sur le site internet de la Commune : Crassier.ch/Autorités. Il est ainsi possible de prendre connaissance des sujets traités très aisément. Les séances du Conseil communal, dirigées avec beaucoup de doigté par le Président, Pascal Contegat, sont ouvertes au public en tant qu'auditeur. Les interventions des rapporteurs des commissions, des représentants des associations intercommu-

nales et du Syndic sont toujours riches d'informations et rendent les sujets, parfois complexes en lecture, beaucoup plus accessibles. Le prochain conseil se tiendra le jeudi 15 mars 2018 à 20h15 et son ordre du jour sera affiché au préalable.

Quant au journal le Lien, laissons-lui la fraîcheur des sujets agréables qui font battre le cœur de Crassier...



